

COUPE DE FRANCE DE CAMION CROSS

Ce règlement complète ou modifie la réglementation générale de camion cross

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

La FFSA désignera sur chaque compétition de la Coupe de France :

- Un Commissaire Technique
- Un Commissaire Sportif

1.2. CALENDRIER

Un minimum de deux semaines séparera deux compétitions inscrites au calendrier de la Coupe de France.

La Coupe de France de Camion Cross se disputera sur les compétitions suivantes :

20-21 avril 2019	Elné	Asa Terre d'Elné
08-09 juin 2019	Baud	Asaco Océane
03-04 août 2019	Lessay	Asaco Pays Normand
31 août-1 ^{er} septembre 2019	Saint Junien	Asa Terre de St Junien 87
14-15 septembre 2019	Aydie	Asa Armagnac Bigorre
05-06 octobre	Saint Vincent des Landes	Asa Autocross de l'Ouest

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Chaque concurrent désirant s'inscrire à la Coupe de France devra, en début d'année, remplir un bulletin d'inscription à retourner à l'opérateur au plus tard le 31 mars de l'année en cours (cachet de la poste faisant foi).

Seuls les pilotes inscrits à la Coupe de France marqueront des points.

3.2.1. LICENCES

Seuls les pilotes titulaires d'une licence FFSA valable pour l'année en cours pourront marquer des points à ladite Coupe.

ARTICLE 4. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.2. TRACTEURS ADMIS

- Classe Camion Léger,
- Classe Camion Cross,
- Classe Super Camion Cross.

Tout pilote souhaitant s'engager dans 2 classes différentes doit le signaler lors de sa première participation en début de saison au Commissaire Sportif délégué.

Le pilote vainqueur de la Coupe de France pourra dans l'année suivante, inscrire son numéro de course sur le pare-brise entouré d'un liseré blanc.

Sur le volontariat d'un organisateur, 1 ou 2 journée(s) de vérifications techniques obligatoires seront organisées en début de saison.

4.3. FUMEE

Tout camion émettant exagérément de la fumée pendant plus de 3 secondes sera, sur recommandation du Délégué Technique, pénalisé de la façon suivante :

- **Pendant les essais**
 - drapeau Fumée/Smoke obligation de mise en conformité.
- **Pendant la course**
 - 1^{er} constat : drapeau avertissement et annulation des temps chronos.
 - 2^{ème} constat : déclassement de la manche.
 - 3^{ème} constat : disqualification.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

9.1. ATTRIBUTION DES POINTS

Une attribution de points sera faite de la manière suivante :

Pour la classe camion léger

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Points BONUS	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Par manche	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
<u>½ Finale</u>									<u>6</u>	<u>3</u>
<u>FINALE</u>	<u>30</u>	<u>27</u>	<u>24</u>	<u>21</u>	<u>18</u>	<u>15</u>	<u>12</u>	<u>9</u>		
TOTAL	74	67	<u>60</u>	53	46	39	<u>32</u>	25	18	11

A partir de la 10^{ème} place, 1 point sera attribué à chaque classé dans les manches et 3 points pour chaque classé dans la 1/2-finale.

Pour les classes camion Cross et camion Super Cross

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Points BONUS	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Par manche	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
<u>½ Finale</u>					<u>18</u>	<u>15</u>	<u>12</u>	<u>9</u>	<u>6</u>	<u>3</u>
<u>FINALE</u>	<u>30</u>	<u>27</u>	<u>24</u>	<u>21</u>				<u>9</u>		
TOTAL	74	67	<u>60</u>	53	46	39	<u>32</u>	25	18	11

A partir de la 10^{ème} place, 1 point sera attribué à chaque classé dans les manches et 3 points pour chaque classé dans la 1/2-finale.

A l'issue de chaque compétition, un classement de la Coupe de France, réservé aux pilotes inscrits à la Coupe de France de Camions Cross sera extrait. Les points seront attribués selon cet unique classement. En cas d'ex aequo, ils seront départagés par les essais chronométrés du samedi.

9.2. POINTS BONUS

4 points de participation seront attribués à chaque pilote ayant fait le déplacement sur une compétition et satisfait au minimum aux vérifications administratives et techniques, quel que soit son résultat, sauf en cas de disqualification. Ces points seront acquis définitivement par le pilote, et ne pourront être décomptés, sauf en cas de disqualification.

9.3. EPREUVE ACCELERATION FREINAGE

L'organisateur aura la possibilité d'organiser une épreuve d'accélération/freinage pour chaque classe. Elle sera constituée d'une partie accélération et d'une partie freinage.

Caractéristiques de la zone d'accélération :

- **Longueur : 50 mètres maximum délimités par des cônes espacés de 10 mètres entre eux**
- **Largeur : 7,50 mètres sur toute la longueur de la zone.**

Zone de freinage :

A partir du 50^{ème} mètre une zone de 10 mètres sera matérialisée par deux cônes supplémentaires. La zone de freinage débutera et se terminera par 2 cônes en son milieu espacé de 2 mètres, le premier pouvant être renversé mais pas le second. Le parcours sera chronométré.

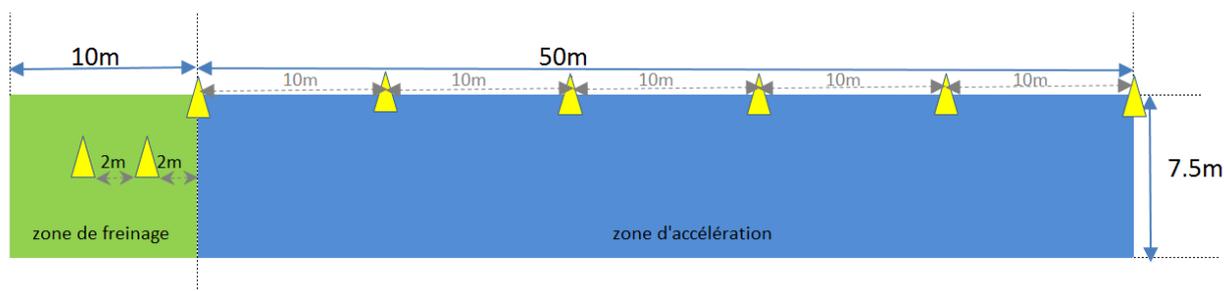
Si le deuxième cône est renversé une pénalité en temps de 5 secondes sera appliquée au temps du parcours.

Un classement sera effectué en fonction des temps réalisés pénalités incluses s'il y a lieu.

Une attribution de points sera faite de la manière suivante :

Place	Points
1°	<u>10</u>
2°	<u>9</u>
3°	<u>8</u>
4°	<u>7</u>
5°	<u>6</u>
6°	<u>5</u>
7°	<u>4</u>
8°	<u>3</u>
9°	<u>2</u>
10°	<u>1</u>

SCHEMA EPREUVE ACCELERATION FREINAGE



9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL

Tous les résultats seront pris en compte pour l'établissement du classement final de la Coupe de France de Camion Cross.

ARTICLE 10. PRIX

Voir réglementation générale Camion Cross.

La remise des prix faisant partie intégrante de la manifestation, une tenue propre et correcte est exigée lors de son déroulement (voir Art.3 Concurrents et Pilotes).